



Groupe citoyen sur les risques industriels

PROPOSITIONS CITOYENNES

POUR LA CRÉATION D'UNE

INSTANCE DE DIALOGUE SUR

LES RISQUES INDUSTRIELS

RAPPORT VALIDE – OCTOBRE 2024

PREAMBULE

La Métropole Rouen Normandie a, dans un passé récent, été confrontée à plusieurs accidents industriels. Ces événements ont mis en lumière le manque d'information et de dialogue entre les décideurs et la population sur les questions de prévention et de gestion des risques industriels, ainsi que le manque de formation des habitants pour faire face à des accidents majeurs.

En vue de créer une « instance de dialogue » permettant des échanges réguliers entre les citoyens, les élus, les industriels et l'Etat, une **étude sociologique a été réalisée en 2022** par la Métropole Rouen Normandie, en partenariat avec l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI), l'Université de Rouen Normandie et le sociologue Pierre Lenel. Cette étude avait pour objectif **d'évaluer la perception des risques industriels par les habitants et de recueillir les attentes citoyennes** en matière de prévention et de gestion.

Sur la base de plus 500 réponses citoyennes, cette étude a permis d'identifier 3 grandes thématiques de travail pour la future « instance de dialogue » :

- **L'ALERTE, L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION**
- **LE SUIVI SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL DES EMISSIONS LIEES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES**
- **LE DIALOGUE DIRECT AVEC LES INDUSTRIELS**

Afin de préfigurer les outils, les méthodes, les actions, les moyens, l'organisation... qui permettront de travailler sur ces 3 thématiques, la Métropole Rouen Normandie a ouvert une démarche de co-construction **en créant un « groupe citoyen sur les risques industriels »**. Les membres de ce groupe sont des citoyens volontaires recrutés via un questionnaire en ligne ou lors de rencontres organisées dans l'espace public pour assurer au mieux la représentativité des habitants de la Métropole sur des critères de genre, de classe d'âge, de catégorie socioprofessionnelle et de commune d'habitation.

Après 11 sessions de travail entre février 2023 et janvier 2024 ayant permis de rencontrer et d'auditionner les acteurs du territoire (*Santé Publique France¹, Université de Rouen², Association UPSIDE³, Air Liquide⁴, ATMO Normandie⁵, Métropole Rouen Normandie⁶*) et des territoires voisins (*Observatoire de la Santé de Dunkerque⁷, Institut éco-citoyen de Fos-sur-Mer⁸, SPPPI de l'Artois⁹, Mairie de Feyzin¹⁰*), **un comité de rédaction rassemblant 15 volontaires* a pu rédiger le présent rapport** pour formaliser ses recommandations en matière d'organisation et d'action de la future instance de dialogue.

⇒ Les supports des présentations et les comptes-rendus sont disponibles sur : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr>

* Sur les 42 personnes qui ont participé à au moins 1 session de travail entre février 2023 et janvier 2024.

¹ Présentation de Santé Publique France - Zoom les actions mises en œuvre pour suivre l'impact de l'incendie industriel de Lubrizol et NL Logistique.
² Présentation du projet du projet COP HERL relatif au suivi de l'impact environnemental et social de l'incendie industriel de Lubrizol et NL Logistique.
³ Présentation d'UPSIDE qui fédère 19 sites industriels dont LUBRIZOL et échanges sur les possibilités de coopération industriels/citoyens.
⁴ Visite du site classé SEVESO seuil bas - Echanges sur les activités du site et sur les actions de prévention des risques mises en œuvre.
⁵ Présentation d'ATMO Normandie - Zoom sur le suivi de la qualité de l'air lors de l'incendie du site Bolloré Logistics à Grand-Couronne.
⁶ Présentation des actions et outils d'alerte et de communication qui existent sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.
⁷ Présentation de l'observatoire - Zoom sur l'organisation et les études des émissions liées aux activités de la zone industrielle de Dunkerque.
⁸ Présentation de l'institut - Zoom sur l'organisation et les études des émissions liées aux activités industrielles de Fos-sur-Mer.
⁹ Présentation du SPPPI - Zoom sur l'application « face aux risques » qui facilite les échanges entre les industriels, les élus et la population de l'Artois.
¹⁰ Présentation de la conférence riveraine de Feyzin, instance de dialogue locale entre les habitants et les industriels du territoire.

VALIDATION DES ACTIONS DU PRESENT RAPPORT

Le 23 septembre 2024 les membres du « groupe citoyen sur les risques industriels » ont présenté leur rapport aux représentants de la Métropole Rouen Normandie, du Préfet de Seine Maritime et de l'Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Économique (association UPSIDE). Les échanges ont permis de valider la création d'une instance de dialogue qu'il convient désormais de mettre en place.

Au cours de cette réunion chacune des 10 actions du rapport a été présentée et débattue.

Pour chaque action, des échanges entre les participants à cette réunion ont permis d'approfondir, d'expliquer et de valider la quasi-totalité des propositions citoyennes. Le tableau ci-après fait la synthèse des décisions prises collectivement pour chaque action.

LES 10 ACTIONS

Action 1 : Faire de l'instance de dialogue, un lieu de suivi de l'élaboration des Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ou Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



Action 2 : Discuter avec l'Etat sur les conditions d'utilisation de FR-Alert.



Action 3 : Organiser des exercices d'évacuation ou de confinement associant la population.



Action 4 : Travailler avec les industriels pour faire évoluer le dispositif Allo-Industrie.



Action 5 : Faire de l'instance de dialogue un lieu d'échange sur les retours d'expériences des événements majeurs.



Action 6 : Piloter des études sanitaires et environnementales avec des partenaires comme l'Université de Rouen et ATM0 Normandie.



Action 7 : Rendre accessible les données et études sur le suivi sanitaire et environnemental.



Action 8 : Participer aux différentes instances industrielles présentes sur le territoire.



Action 9 : Auditionner les industriels du territoire sur les actions préventives mises en œuvre sur leurs sites.



Action 10 : Créer un numéro de téléphone ou une application permettant aux citoyens de faire remonter les observations de terrain (odeurs, bruits, fumée...).



BLEU - Favorable (l'action proposée ne pose pas de difficultés dans sa mise en œuvre)



VERT - Plutôt favorable (l'action proposée peut être mise en œuvre sous réserve de quelques ajustements minimes)



ORANGE - Plutôt réservé (l'action proposée présente de réelles difficultés qu'il conviendra de lever avant d'engager sa mise en œuvre)



ROUGE - Défavorable (l'action proposée ne peut pas être mise en œuvre)

LES PROPOSITIONS D'ACTION

THEMATIQUE 1 : ALERTE - INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Action 1 – Faire de l'instance de dialogue, un lieu de suivi de l'élaboration des DICRIM et PCS.

Les habitants membres du « groupe citoyen risques industriels » constatent que sur le territoire de la Métropole, de nombreuses communes n'ont pas rédigé ou mis à jour leur DICRIM (*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*) ou leur PCS (*Plan Communal de Sauvegarde*), contrevenant ainsi à leurs obligations réglementaires.

Il est nécessaire que l'ensemble des 71 communes du territoire subviennent à cette obligation réglementaire. Aussi, l'instance de dialogue assure une veille pour relancer les communes lorsque ces documents sont caducs. L'idée de l'instance de dialogue n'est pas de participer à la rédaction de ces documents mais bien de s'assurer que ceux-ci sont élaborés, mis à jour et publiés pour que la population en ait connaissance.

Pour cela, la Métropole Rouen Normandie réaliserait un état des lieux des DICRIM et PCS sur son territoire et le présenterait à l'instance de dialogue qui identifie les communes à relancer et contrôle régulièrement l'état d'avancement des documents (*semestriellement pour les DICRIM et annuellement pour les PCS*). La Métropole est à disposition des communes concernées pour un accompagnement méthodologique.

Enfin, l'instance de dialogue contribuerait à faire connaître ces documents auprès de la population (*Développer un site internet ? Publier un bilan sur le Magazine de la Métropole ? ...*).

Action 2 – Discuter avec l'Etat sur les conditions d'utilisation de FR-Alert (**non-retenue**)

Les citoyens constatent que les conditions d'utilisation de FR-Alert sont limitées aux événements les plus catastrophiques mettant des vies en jeu. Par ailleurs, l'Alerte SMS de la Métropole ou les automates d'appel de certaines communes ne permettent d'alerter que les personnes inscrites à ces dispositifs, limitant ainsi l'efficacité de l'alerte aux populations.

L'instance de dialogue pourrait ouvrir une discussion avec la Préfecture sur les niveaux de déclenchement de FR-Alert et proposerait d'expérimenter des situations d'utilisation de ce dispositif en articulation avec l'Alerte SMS de la Métropole ou le dispositif Allo-Industrie.

Pour cela, des réunions de travail multi-acteurs seraient organisées pour échanger sur les idées citoyennes comme la réalisation d'exercices avec FR-Alert ou le test régulier du dispositif comme c'est le cas pour les sirènes.

Action non retenue

Au cours de la réunion de validation des actions de présent rapport qui s'est tenue le 23 septembre 2024, il a été rappelé que l'utilisation du dispositif FR-Alert était strictement cadré par une doctrine ministérielle, applicable à l'ensemble du territoire national et que celle-ci n'autorise aucun ajustement local des conditions d'utilisation.

Il a été également rappelé qu'au vu de la portée de l'outil et des retours d'expérience du cell broadcast, il convient d'être particulièrement prudent dans l'utilisation de celui-ci. Le Fr-Alert n'est pas un outil d'information de la population, mais bien d'alerte (qui s'accompagne nécessairement de consignes précises) en cas d'accident majeur. A des fins d'information, il convient de s'appuyer sur d'autres outils pour informer la population, comme les médias, l'Alerte SMS de la Métropole Rouen Normandie ou encore le dispositif Allo-Industrie proposé par les industriels du territoire.

Action 3 – Organiser des exercices d'évacuation ou de confinement associant la population

La majorité des habitants de la Métropole ne sait pas comment se comporter en cas d'évènement majeur.

Pour favoriser **l'apprentissage des bons réflexes**, l'instance de dialogue travaillerait à l'organisation d'exercices (*évacuation / confinement*) ciblés dans un premier temps sur des petites zones proches des sites industriels dangereux.

L'instance de dialogue définirait, en lien avec les services concernés (*Sapeurs-pompiers, SAMU, Préfecture...*) les scénarios des exercices, les lieux concernés, **les périodicités** et travaillerait sur la communication auprès des habitants, en lien avec les communes. Elle analyserait ce qui a fonctionné ou non durant les exercices. Les citoyens de l'instance de dialogue joueraient un rôle d'animation et/ou d'observation durant les exercices.

Action 4 – Travailler avec les industriels pour faire évoluer le dispositif Allo-Industrie

Le dispositif « Allo-Industrie » qui permet à certains industriels d'informer la population sur les nuisances liées à leurs activités n'est pas assez opérationnel et n'est pas assez connu du public.

L'instance de dialogue, dont l'*Association UPSIDE* serait membre permanente, engagerait une réflexion pour faire évoluer cet outil afin qu'il soit plus informatif (*nature des produits chimiques, des nuisances, des risques, et consignes associées*) et plus interactif en donnant la possibilité de faire remonter des informations des citoyens vers les industriels.

Un cahier des charges serait formalisé pour permettre de faire évoluer l'outil actuel en précisant les fonctions attendues par les citoyens. L'objectif est de tendre vers un outil semblable à l'application « Face aux Risques » du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (*SPPPI*) de l'Artois.

THEMATIQUE 2 : SUIVI SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL DES EMISSIONS LIEES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES

Action 5 – Faire de l'instance de dialogue un lieu d'échange sur les retours d'expériences des évènements majeurs

Après chaque évènement majeur, les citoyens ne sont pas associés aux différents retours d'expérience menés par les autorités compétentes (*Sapeurs-Pompiers, Préfecture, Industriels, Métropole, communes...*) créant ainsi un sentiment d'abandon.

Afin de répondre à un besoin de transparence exprimée par la population, l'instance de dialogue organiserait des réunions de retour d'expérience permettant aux citoyens membres de comprendre la gestion de crise et d'exprimer leur point de vue.

L'instance de dialogue serait la boîte de réception des attentes citoyennes lors d'un événement majeur et travaillerait sur des actions de communication plus « transparentes » vers les populations.

Action retenue sous réserve de quelques ajustements minimes

Les échanges lors de la réunion du 23 septembre 2024 ont mis en avant les réelles marges de progression sur ce point. L'instance de dialogue devra toutefois s'accorder sur la définition des événements majeurs pour lesquels elle estime qu'un retour d'expérience doit être présenté aux citoyens, ainsi que la nature des informations attendues et communicables à la population.

Enfin, il convient de préciser que l'ensemble de parties prenantes en cas d'événement majeur participe à cette instance ce qui est de nature à favoriser une meilleure communication et vulgarisation de certaines informations.

Action 6 – Piloter des études sanitaires et environnementales avec des partenaires comme l'Université de Rouen et ATMO Normandie

Les citoyens de la Métropole Rouen Normandie s'interrogent régulièrement sur l'impact sanitaire et environnemental des émissions chroniques et accidentelles liées aux activités industrielles et humaines. Par ailleurs, ils déplorent le caractère tardif des analyses post-accidentelles.

Afin de disposer plus rapidement d'études indépendantes et redonner de la confiance aux populations, l'instance de dialogue pourrait identifier les études à mener sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie en s'appuyant sur les experts locaux que sont l'Université de Rouen et ATMO Normandie. L'avancement des études serait régulièrement suivi par l'instance de dialogue, qui pourrait s'appuyer sur des experts indépendants pouvant être garants sur les aspects scientifiques des données produites.

L'instance de dialogue se chargerait également de contribuer à la vulgarisation des résultats et organiserait des réunions publiques pour qu'ils soient présentés à la population dans un langage accessible au plus grand nombre.

Action retenue sous réserve de quelques ajustements minimes

Il convient de préciser qu'il s'agira plutôt de contribuer à identifier les études qui seront nécessaires et qui devront être menées par des experts indépendants.

Action 7 – Rendre accessible les données et études sur le suivi sanitaire et environnemental

De nombreuses études et données sont régulièrement produites mais ne sont pas connues et exploitées.

Afin de pallier ce manque de visibilité, l'instance de dialogue auditionnerait les différents producteurs de données (ARS, Santé Publique France, ATMO Normandie...) afin de comprendre les principaux enjeux et résultats liés aux émissions industrielles.

Elle travaillerait à les vulgariser pour le grand public à travers des outils de communication tels que le Mag de la Métropole, un site Web ou une réunion publique.

THEMATIQUE 3 : DIALOGUE DIRECT AVEC LES INDUSTRIELS

Action 8 – Participer aux différentes instances industrielles présentes sur le territoire

Les citoyens n'ont pas la possibilité d'exprimer leur point de vue dans les instances officielles qui traitent des risques industriels comme la Commission de Suivi de Site (CSS) ou le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels (SPPPI).

Dans l'objectif de contribuer aux échanges et de pouvoir rendre compte à la population, les citoyens souhaitent que l'instance de dialogue puisse être présente aux différentes instances existantes telles que les CSS ou le Conseil d'Administration d'UPSIDE. Ils portent également auprès de l'Etat, une demande de relance du SPPPI sur le territoire seinomarin.

Pour cela, l'instance demanderait par courrier aux services de la Préfecture de pouvoir assister aux CSS du territoire et sollicite UPSIDE pour assister à son Conseil d'Administration. En cas d'accord, l'instance de dialogue désigne un binôme Citoyen/Collectivité pour la représenter.

Enfin, l'instance de dialogue élaborerait un ou plusieurs outils (*site internet ? réseaux sociaux ? lettre d'information ? compte-rendu de réunion ?*) de communication pour rendre compte à la population des échanges auxquels elle a pu participer.

Action retenue sous réserve de quelques ajustements minimes

La pertinence de relancer un S3PI est reconnue, tout comme l'intérêt de temps d'échange avec le Conseil d'Administration de l'association UPSIDE. La Préfecture est également favorable à la participation des citoyens membres de l'instance de dialogue aux différentes réunions des commissions de suivi de site (CSS) du territoire métropolitain. Il est toutefois à noter que la composition de ces commissions est fixée par arrêté du préfet et prévoit bien la participation des riverains et des associations. Il conviendra de réfléchir au statut et forme juridique que l'instance de dialogue pourra prendre afin que la participation de représentants de cette instance soit possible en CSS.

Action 9 – Auditioner les industriels du territoire sur les actions préventives mises en œuvre sur leurs sites

La Métropole Rouen Normandie est un territoire industriel. Pourtant peu de personnes connaissent réellement les activités des entreprises, la nature des produits utilisés ou fabriqués ou encore les mesures de sécurité mises en œuvre.

L'instance de dialogue travaillerait à recréer du lien entre la population et les industriels du territoire en organisant des sessions où les industriels présentent leurs activités et les actions préventives mises en œuvre. Par ailleurs, les industriels organisent des visites de site ouvertes au grand public. Ce travail doit contribuer à restaurer la confiance

avec la population tout en améliorant la communication des industriels vers la population en cas d'évènement majeur.

L'instance de dialogue publierait annuellement (*dans le Mag de la Métropole ou sur un site internet*) le bilan annuel de ses rencontres.

Action retenue sous réserve de quelques ajustements minimes

Il convient de préciser qu'il s'agit de pouvoir échanger avec des industriels du territoire pour connaître les actions préventives mises en place et non pas de les « auditionner » au sens juridique du terme.

Action 10 – Créer un numéro de téléphone ou une application permettant aux citoyens de faire remonter les observations de terrain (*odeurs, bruits, fumée...*)

Les citoyens ont identifié l'absence de moyens mis à disposition des habitants pour signaler un évènement (*explosion, incendie, nuage toxique...*) aux industriels du territoire et obtenir des informations et consignes. Si certaines mairies peuvent être contactées, toutes ne disposent pas d'astreinte permettant de répondre rapidement durant les horaires de fermeture. Enfin, si le site www.signalair.eu/fr/ permet d'informer des acteurs comme ATMO Normandie sur des odeurs suspectes, il ne permet pas d'obtenir d'information sur l'origine de ces odeurs ni sur la conduite à tenir.

L'instance de dialogue travaillerait, en associant les citoyens, à la mise en place d'un dispositif pour permettre à la population de signaler un évènement local sans nécessairement alerter les secours (*15-17-18*) comme cela est rendu possible par l'application « Face aux risques » du SPPPI de l'Artois. En cas d'évènement perceptible, un tel outil permettrait de pallier l'absence d'astreinte ou de permanence dans certaines mairies et interpeler directement l'industriel qui en est à l'origine.

L'instance travaillerait à la création d'un cahier des charges pour un outil de type « application » ou « numéro de téléphone ». Cette action peut être liée à l'action 4 relative à l'évolution du dispositif Allo-Industrie.

L'instance serait également le lieu d'analyse et de débat, sur les évènements passés et les réponses apportées par les industriels concernés, dans un souci d'amélioration continue de l'alerte et de l'information des populations.

Enfin, elle rédigerait un bilan annuel des évènements et des réponses apportées à destination du public.

LES PROPOSITIONS D'ORGANISATION

Pour mettre en œuvre l'ensemble des actions proposées, les habitants du « groupe citoyen risques industriels » souhaitent la mise en place d'une instance de dialogue avec **des règles de fonctionnement qui valorisent l'engagement des habitants et facilitent l'expression de la parole citoyenne**. Pour cela, ils préconisent les éléments suivants :

1. L'instance de dialogue doit rester à taille humaine afin de faciliter les prises de paroles de toutes et tous. Aussi, il est demandé qu'elle rassemble au **maximum 25 personnes** lors de ses réunions plénières.
2. L'instance de dialogue est composée d'un collège de citoyens, accompagné de membres institutionnels permanents et ponctuels.
3. Le collège des citoyens rassemble **au maximum 16 citoyens volontaires**. Sur la première année de fonctionnement, au moins 25 % des sièges de ce collège sont réservés aux membres du « groupe citoyen risques industriels ». Ceci afin de poursuivre le travail engagé, suivre et évaluer la mise en œuvre concrète de nos propositions et permettre l'accompagnement et l'acculturation des nouveaux volontaires.
4. Le collège des citoyens est accompagné de **3 membres permanents** présents à toutes les séances :
 - la Métropole Rouen Normandie
 - la Préfecture de Seine-Maritime
 - et l'association UPSIDE
5. Selon les thématiques abordées, **3 à 6 membres ponctuels** sont associés parmi :
 - ATMO Normandie,
 - un ou plusieurs services de l'Etat,
 - l'université de Rouen,
 - un ou plusieurs experts indépendants.
 - le SDIS de la Seine-Maritime,
 - une ou plusieurs Mairies,
 - ...
6. L'instance de dialogue se réunit **1 fois par trimestre**. Ce rythme est choisi pour éviter de trop solliciter les citoyens volontaires tout en conservant un rythme de travail permettant de suivre l'avancement des actions mise en œuvre.
7. Une **durée d'engagement de 3 ans maximum** est fixée pour les membres du collège des citoyens. Chaque année, le tiers de ce collège est renouvelé.

8. Les séances de travail de l'instance de dialogue sont publiques et toute personne qui le souhaite peut y assister librement et solliciter une prise de parole.

Action non retenue

Lors de la réunion du 23 septembre 2024 et après échange entre les parties prenantes, il a été convenu que les séances ne soient pas ouvertes au public. Ceci notamment afin de garantir un échange apaisé au cours des séances de l'instance et favoriser la transparence du dialogue entre les parties prenantes.

Cela étant dit, il est convenu que les citoyens souhaitant interpeller l'instance pourront solliciter le collègue des citoyens de celle-ci afin que leurs questions ou sujets soient traités au sein de l'instance de dialogue.

9. Dans le prolongement de son accompagnement du « groupe citoyen risques industriels », la Métropole Rouen Normandie assure l'animation (au moins la première année de fonctionnement) de l'instance de dialogue.
10. Les collectivités et les industriels du territoire s'accordent sur le financement du fonctionnement de l'instance de dialogue ainsi que des actions mises en œuvre sur le territoire.
11. Enfin, dans un souci de représentation de l'instance de dialogue, une élection est organisée pour désigner une présidence et une vice-présidence.

CONCLUSION

Sur la base de plus 500 réponses citoyennes, 42 citoyens ont adhéré au groupe sur les risques industriels et 15 citoyens se sont impliqués dans la rédaction du présent document.

Le groupe a rédigé des recommandations dans une démarche de co-construction, créée par la Métropole en identifiant 3 grandes thématiques pour la future « instance de dialogue » :

- L'ALERTE, L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION
- LE SUIVI SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL DES EMISSIONS LIEES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES
- DIALOGUE DIRECT AVEC LES INDUSTRIELS

Le « groupe citoyen risques industriels » a permis une meilleure compréhension des enjeux, des dispositifs existants et des progrès à réaliser. Par le débat, le questionnement et les échanges, les membres du groupe, ont pu formuler des recommandations élaborées collectivement et partagées par l'ensemble des personnes ayant contribué à la rédaction du présent document.

La Métropole Rouen Normandie a transmis officiellement le rapport du « groupe citoyen risques industriels » à la préfecture de Seine-Maritime et à l'association UPSIDE pour avis. Une réunion d'échange a été organisée le 23 septembre 2024 afin d'analyser et débattre chacune des propositions élaborées par le « groupe citoyen risques industriels ».

Cette réunion, réunissant les habitants du « groupe citoyen risques industriels », les représentants de la Métropole Rouen Normandie, du Préfet de Seine Maritime et de l'association UPSIDE, a validé la mise en place de l'instance de dialogue sur les risques industriels avec la feuille de route suivante :

Action 1 – Créer une instance de dialogue mobilisant : un collège de 16 citoyens volontaires, un collège de membres institutionnels permanents (*la Métropole Rouen Normandie, la Préfecture de Seine-Maritime, et l'association UPSIDE*) et un collège d'experts mobilisés ponctuellement (*ATMO Normandie, Université de Rouen, Communes, SDIS de la Seine-Maritime...*)

Action 2 - Faire de l'instance de dialogue, un lieu de suivi de l'élaboration des *Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)* ou *Plan Communal de Sauvegarde (PCS)*.

Action 3 - Organiser des exercices d'évacuation ou de confinement associant la population.

Action 4 - Travailler avec les industriels pour faire évoluer le dispositif Allo-Industrie.

Action 5 - Faire de l'instance de dialogue un lieu d'échange sur les retours d'expériences des événements majeurs.

Action 6 - Identifier des études sanitaires et environnementales avec des partenaires comme l'Université de Rouen et ATMO Normandie.

Action 7 - Rendre accessible les données et études sur le suivi sanitaire et environnemental.

Action 8 - Participer aux différentes instances industrielles présentes sur le territoire.

Action 9 - Echanger avec les industriels du territoire sur les actions préventives mises en œuvre sur leurs sites.

Action 10 - Créer un numéro de téléphone ou une application permettant aux citoyens de faire remonter les observations de terrain (*odeurs, bruits, fumée...*).